

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 25 mai 2020 à 18 h

Présents : Robert VIELFAURE, Mélanie FANGIER, Marie LEMAIRE, Christelle AYMES, Florence BARBUT, Eliane TARALLO, Guénolé DINON, Michel GAROT, Jacques ANATOLE, Guy IMBERT, Barbara LALAUZE

A été élu Secrétaire de séance : G. IMBERT

1. Election du Maire:

Président: Jacques ANATOLE, doyen de l'Assemblée
Assesseurs: Mélanie FANGIER et Marie LEMAIRE

Candidat: Robert VIELFAURE

10 votes pour
1 Vote blanc

Robert VIELFAURE est élu Maire de ROCHER et reprend la Présidence de la séance

2. Délibération fixant le nombre d'adjoint:

2 Adjoints proposés
Voté à l'unanimité pour

3. Election des Adjoints

Premier Adjoint
Candidat: Guy IMBERT

10 votes pour
1 Vote blanc
M.IMBERT est élu 1^{er} adjoint

Deuxième Adjoint
Candidate: Eliane TARALLO

10 votes pour
1 Vote blanc
Mme TARALLO est élue 2^{ème} adjointe

4. Charte de l' élu

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu et pris connaissance de la Charte de l' élu

Voté à l'unanimité

5. Délibération :Indemnités de fonction

Les indemnités du Maire correspondent à 25, 5% de l'indice brut terminal de l'échelle de fonction publique pour le Maire.

Proposition de porter à 9.9% de l'indice brut terminal de l'échelle de fonction publique les indemnités pour les Adjoints

Voté à l'unanimité

6. Délibération : délégations du conseil au Maire

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 8 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas, suivants : en défense : tout recours notamment pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du Conseil municipal devant tout juge administratif et judiciaire ; en attaque : tout référé, devant tout juge administratif ou judiciaire

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Voté à l'unanimité

7. Délibération : délégués aux structures communales et intercommunales

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE (SEBA)

Titulaire: G. IMBERT
Suppléant: M. GAROT

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'ARDECHE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DES CEVENNES

Titulaire: J. ANATOLE
Suppléant: R. VIELFAURE

PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS DARDECHE (PNR)

Titulaire: M. LEMAIRE
Suppléant: B. LALAUZE

SMAM Piscine

Titulaire: E. TARALLO

COMMISSION APPELS D'OFFRES

Titulaires: E. TARALLO
J. ANATOLE
G. DINON
Suppléants: M. FANGIER
C. AYMES
G. IMBERT

Présidence R. VIELFAURE

COMMISSION FINANCES

Titulaires: M. FANGIER
B. LALAUZE
G. IMBERT

COMMISSION AIDE SOCIALE / FETES CEREMONIES

Titulaires: E. TARALLO
F. BARBUT
M. LEMAIRE
M. GAROT

COMMISSION COMMUNICATION

Titulaires: M. LEMAIRE
F. BARBUT
C. AYMES
E. TARALLO
J. ANATOLE
G. IMBERT

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Titulaires: J. ANATOLE
Voté à l'unanimité

REPRESENTANTS DE DROIT à LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE LIGNE :

Titulaire: R. VILFAURE
Suppléant: G. IMBERT

8. Délibération : modification du permis d'aménager de l'écoquartier

Les membres du conseil municipal donnent tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à terme le permis modificatif.

- Les deux lots en constructions mitoyennes sont rassemblés en un seul avec une seule habitation individuelle
- Plus d'obligation de garage en sous-sol sur le lot 2

Voté à l'unanimité

9. Délibération: Budget Prévisionnel 2020

Le budget est voté en équilibre en fonctionnement et en investissement :

Fonctionnement : 213 087, 00 €

Investissement : 83 315, 00 €

Le détail du budget est consultable en mairie

Voté à l'unanimité

Après quelques communications diverses la séance est close